



**DEPENSEZ  
50 EUROS  
PAYEZ  
25 EUROS  
TOUT EST DIT !**

+ d'infos sur l'avance immédiate de crédit d'impôt pour les services à la personne sur [avanceimmediate.urssaf.fr](http://avanceimmediate.urssaf.fr)

# **Depuis 2023, Jardin et Paysage Services vous propose le service d'avance immédiate !**

Mis en place par l'Urssaf et la direction générale des finances publiques, il vous permet de déduire immédiatement votre crédit d'impôt (50%) du montant que nous vous facturons pour les prestations réalisées à votre domicile, à hauteur de 5000 euros par an.

Il s'agit d'un service non-obligatoire, gratuit et dématérialisé.

Une fois votre inscription réalisée par nos soins sur le portail « API Tiers de Prestation » dédié à l'avance immédiate, vous serez alors invité à activer votre compte personnel sur particulier.urssaf.fr.

**Vous pourrez donc suivre à tout moment :**

- Le montant total dû des prestations réalisées par Jardin et Paysage Services à votre domicile
- Le montant du crédit d'impôt auquel vous avez droit

Concrètement, avec ce service nous vous proposons pour tous vos petits travaux de jardinage éligible au service à la personne une déduction immédiate de 50%.

**Jardin et Paysage Services étant votre interlocuteur unique, n'hésitez pas à nous contacter pour tous autres compléments d'informations**



Contactez-nous :

**Franck Schubert paysagiste**

6 Rue des kelmmatten 68470 FELLERING

Tel : 03.89.28.63.09 - Port : 06.32.88.70.46

[contact@jardin-et-paysage.com](mailto:contact@jardin-et-paysage.com)

[www.jardin-et-paysage.com](http://www.jardin-et-paysage.com)

